Commerces et marché

Votre marché est ouvert les mardi, jeudi et dimanche de 7h à 13h30.

Véritable lieu de rencontre, le marché permet d’acheter des produits alimentaires et du quotidien de qualité. Il est géré conjointement entre la ville et le délégataire.

Vous êtes un commerçant ambulant qui souhaite s’installer sur la ville ?
Les candidats sont invités à envoyer un courrier présentant leurs demandes à Monsieur le Maire (place du Général Leclerc - 95110 Sannois). Celles-ci seront étudiées lors des commissions consultatives des marchés forains en présence du délégataire et de la ville.

Vous souhaitez déposer un dossier de pose d'enseigne, d'aménagement d'établissement recevant du public ou de travaux pour votre local commercial ?
Prise de rendez-vous et renseignement auprès du service urbanisme - Hôtel de ville - Place du Général Leclerc - Tél. 01 39 98 20 80 - urbanisme@sannois.fr

Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire

Demande d’autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d’un dispositif ou d’un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne

Demande d’autorisation de construire, d’aménager ou de modifier un établissement recevant du public comprenant l’Ad’ap

Contact

commerce@sannois.fr

01 39 98 20 12